

ASUTGV

Assemblée Générale 2018 du 25 avril 2019

I – Activité 2018/bilan moral et perspectives 2019

- 1- Circulation et ponctualité (grille dessertes, travaux, retard).
- 2- Prix et modalités financières (dispositif et offre)
- 3- Accès à la gare (parking – accès piéton /extérieur – transports en commun)
- 4- Information sur les dispositifs de la SNCF
- 5- Services dans les gares
- 6- Communication de l'ASUTGV

II- Bilan financier

III - Election des membres du Bureau

En introduction : synthèse de l'enquête 2018 auprès des usagers de la gare

I – Activité 2018/bilan moral et perspectives 2019

Relation avec SNCF et Effia : 4 réunions : 15/1 (Effia), avril (SNCF), 7/11 (SNCF), 19/3/19 (SNCF)

1) Circulation et ponctualité

Grille de dessertes

Rappel : Maintien de la grille de desserte créée en décembre 2013

- **Principes** : 4 le matin V>P, 2 le midi dans chacun des 2 sens, 6 le soir P>V

Evolution à venir : du 3/6 au 4/10/19 le 1^{er} TGV du matin au départ de Vendôme (8300) passera de 6h41 à 6h52 (+ 10 mn à cause des travaux).

+ autre TGV avec arrêt vers 6h41 (à confirmer).

Travaux

Rappel travaux réalisés en 2018 :

- **pas de travaux impactants sur le 1^{er} semestre**
- **2^{ème} semestre : Semaines 26 à 45 : allongement des temps de TGV : 5 mn** (renouvellement appareils de voies sur tronç commun de la ligne à St Léger)
- **Renouvellement des appareils de voie sur la LGV**
- Du samedi 28 septembre (20h10) au dimanche 29 septembre (12h10)
- Du samedi 5 octobre (20h10) au dimanche 6 octobre (12h10)

Ajustements horaires et plusieurs suppressions

- **Renouvellement des appareils de voie sur la LGV (St-Léger) à Dangeau.**
- Du lundi 3 juin au dimanche 27 octobre 2019

Allongement des temps de parcours de 5 minutes en moyenne pour tous les TGV circulant sur la LGV A / Certaines dessertes pourront être supprimées (Massy, St-Pierre-des-Corps, Angoulême, Le Mans) / Des coupes et accroches pourront être réalisées en gare de Massy TGV

Rappel que les travaux de rénovations des voies et appareils sont prévus jusqu'en 2024.

Retards

Rappel sur les années passées

. **2016** : légère dégradation de la régularité à 5 minutes par rapport à 2015 :

- Régularité à 5' pour les TGV abonnés Vendôme <> Paris : **84,8%** (85,8% 2015)

- Irrégularité à 15' pour les TGV abonnés Vendôme <> Paris : **5,3%** (4,5% 2015)

. **2017** : Premiers mois : régularité stable puis en Juin/juillet : dégradation (dérangements d'installations, ruptures caténares, pb aiguillage et événements externes) + problème en gare de Montparnasse
Enfin, forte dégradation septembre et octobre (tx < 70% sur certains trains, la plupart autour de 80%)

Cela avait conduit la SNCF à mettre en place un plan régularité à partir de fin 2017 (étude robustesse Montparnasse-Courtalain, révision des pratiques liées aux attentes de correspondances, actions sur le matériel)

En 2018, les principales sources de retard ont été :

- Neige en février
- Grève pendant 3 mois (début avril à juin)
- Travaux, pannes techniques et électriques, animaux

2 grandes pannes électriques dont celle du 31/1/19

Régularité 2018 : < 77 % (82% en 2017)

Début 2019 : situation est encore médiocre (surtout les trains au retour le soir de Paris < 80% de ponctualité)

Rappel Garantie ponctualité

En décembre 2016, SNCF a lancé une nouvelle garantie 30 minutes.

Pour l'ensemble des clients et sur tous les voyages TGV et Intercités, SNCF et quel que soit le motif du retard, garantie d'être remboursé en bon d'achat dès 30 minutes de retard. Le remboursement commence à 25% du prix du billet et augmente avec la durée du retard.

La garantie 30 minutes est gratuite et même plus avantageuse que la réglementation européenne et les pratiques des concurrents. Elle est aussi plus simple et 100% digitale.

Elle est plus avantageuse que la réglementation européenne : dès 30 minutes de retard, elle indemnise systématiquement ses clients d'au moins 25% du prix du billet TGV ou Intercités. La réglementation européenne impose les compensations à partir d'une heure.

Garantie ponctualité proactive : 60% des abonnés de Vendôme inscrits en septembre 2016.

Pour les usagers forfait avec statut GV, comptabilisation des retards qd > 15 mn

Pour rappel les retards de plus de 15 minutes sur le trajet avec abonnement font l'objet de dédommagement en points quel que soit le motif : www.moncompte.sncf.com et sur la page garantie ponctualité (rubrique Découvrez votre programme/Vos services/Garantie Ponctualité Proactive).

A fin septembre 2017 moyenne : 26 000 points attribués aux abonnés Vendôme (130 € BV)

A fin août 2018 moyenne : 25300 points (126,5 € BV)

Information régularité : certains abonnés disent ne plus recevoir de SMS concernant les retards (très nombreux et très évolutifs depuis juillet). Il faut pour cela actualiser son compte sur le site SNCF car cette mesure de SMS systématiques aurait été exécutée pendant une période dite de test. *Certains usagers présents à l'AG ne connaissent pas la Garantie Ponctualité.*

2- Prix et modalités financières

Rappel dispositifs et offres

Tarif Forfait échu à 50% = réservé uniquement aux abonnés Forfait mensuel avant le 1/01/2013

Dans la limite de 2 mois suivant la fin de validité de son forfait mensuel, le client peut voyager avec un billet à tarif sur la classe et l'O/D de son forfait.

Depuis le 1er janvier 2013, les nouveaux abonnés Forfait LGV ne bénéficient plus de cette réduction, seuls les abonnés « historiques » ayant adhéré avant cette date et toujours abonnés à ce jour peuvent toujours en bénéficier.

Forfait annuel

- 2/3 abonnés vendômois sont inscrits à **Mon Forfait Annuel**

- Dématérialisation de l'abonnement mensuel fin 2016

Pour la dématérialisation, c'est possible aujourd'hui uniquement pour les abonnements Fréquence et les cartes Jeune. D'ici la fin 2018, c'est également possible pour les abonnements Forfaits mensuels et les autres cartes de réduction (senior et week-end) ; pour l'instant, il n'est pas prévu de dématérialiser les abonnements forfaits annuel car c'est un système différent et nous sommes déjà dans un système qui permet au client de voyager avec un seul support (la carte MFA).

Pour les **billets Prime** : modification du dispositif (bon réduction 10€ utilisable *seulement* à l'unité pour un voyage).

Des usagers présents déplorent qu'il ne soit plus possible de régler l'abonnement par chèque vacances.

3- Accès à la gare

- **Parking**

Rappel situation actuelle :

Capacité : 600 places.

En 2015 : 432 abonnés (92,9% emplacements réservés pour les abonnés)

Depuis les travaux, fin du contingentement

Installation des barrières en mars 2017 mais mise en fonctionnement réelle un an plus tard

- Présence prévue au début d'un salarié d'Effia 6h/j (3 heures le matin et 3 heures le soir)

Mais disparition assez vite puis réinstallation depuis quelques semaines.

Les relations avec Effia sont toujours compliquées.

Les utilisateurs du parking soulignent toujours le fonctionnement aléatoire des barrières, de la reconnaissance des plaques. Le flux « entrées et sorties » est à revoir en fonction du volume des véhicules du matin ou du soir. Demander un axe de positionnement qui aiderait à la circulation des véhicules.

Les abonnés annuels n'ont pas été avertis par Effia de l'augmentation du prix de l'abonnement.

Le dateur de 30 mn est mal réglé (inférieur à 30mn).

Avant l'AG, Effia nous a adressé un message faisant le point de la situation selon elle :

- Nbre de réclamations sur le matériel – Dysfonctionnements barrières et bornes

2018 : 38 (de janvier à décembre) / 2019 : 6 (de janvier à mars)

En 2018 j'étais contacté par notre service d'assistance plusieurs fois par semaine et tous les week-ends pour des dysfonctionnements divers(d'origine usagers ou matériel). Depuis sept/oct 2018 et surtout en 2019, je suis contacté 2 ou 3 fois par mois.

- La plupart du temps le matériel fonctionne de manière satisfaisante, tant en entrées qu'en sorties. Nous avons investi dans des améliorations techniques et poussé notre fournisseur et mainteneur à réaliser certaines corrections sur le matériel et de programmations.

- Néanmoins nous constatons parfois des difficultés, plus particulièrement aux sorties. Environ 80% de ces difficultés proviennent de mauvaises manipulations d'usagers, placements de véhicules et autres avec pour conséquence des ralentissements voire des mises en hors service du matériel.

Notre agent d'après-midi est présent du lundi au vendredi de 17h à 20h30 (21h le vendredi). Un agent est présent aux entrées les lundi et mardi matin.

- Environ 20% des difficultés proviennent du matériel. C'est une nette amélioration par rapport à l'an passé à la même période mais il reste clairement des axes d'amélioration.

Notre mainteneur intervient dès qu'une panne est détectée, sur place si la télémaintenance ne peut être réalisée. Une réunion est prévue au mois de mai avec le mainteneur à notre Direction Régionale pour faire le point sur les améliorations sur le matériel.

- Une des voies d'entrée pourrait être mise en réversible entrée/sortie en 2019 pour améliorer davantage les flux.

- Les prévisions attendues sur le nombre d'abonnements sont atteintes en 2019.

Décision : demande de rencontre de l'ASUTGV à faire très vite afin de traiter tous ces points en direct avec Effia.

• **Parking bus**

Rappel de la situation

- Demande de l'ASUTGV d'une place de plus de parking bus, depuis 2017

Solution provisoire pendant 3 mois (janvier/avril 2018) : attente devant la sortie de la gare.

Création du 3^{ème} parking en mai 2018.

- Eclairage : problème fin décembre 2018/début 2019 : nous constatons toujours que les réparations prennent beaucoup de temps afin d'être réalisées.

Dépose minute : *barrière enlevées car mal conçues.*

Navettes bus

Rappel de la situation : Nouvelle desserte VBus mise en place en septembre 2013

Principe en 2013 : plus de ligne spécifique gare TGV (navette) mais création d'une ligne commerciale avec plus d'arrêts sur Vendôme, de la ZI sud à la gare TGV (= augmentation très significative du temps de trajet centre-ville / gare TGV)

Depuis la rentrée de septembre 2014, mise en place d'une navette plus directe pour le centre ville sur 2 TGV le matin (6h40 et 7h20) et 2 TGV le soir (18h10 et 18h35).

Accès parking extérieur : la petite porte blanche est quelquefois fermée selon un usager présent.

Parking extérieur : la stabilisation du parking le plus proche des voies demande vraiment à être effectuée sur le côté, car devient un marécage les jours de pluie.

4- Information sur les dispositifs de la SNCF

Suppression de la souplesse d'accès (TGV encadrant)

Aujourd'hui, le statut d'abonné forfait donne la possibilité de prendre le TGV avant ou après celui pour lequel vous avez une Résa (dans l'heure ou même plus si le précédent ou le suivant sont à plus d'une heure) sans changer de Résa.

Modification du dispositif :

. A partir de début mai, quand vous souhaitez embarquer sur un train "encadrant" ou dans la journée avant votre départ initial vous devrez OBLIGATOIREMENT modifier votre réservation, même si le train est complet (non bloquant pour l'édition d'un billet).

Cette garantie existe déjà avec la carte Grand voyageur le Club (Garantie Train Complet) (possibilité d'effectuer un changement via l'application TGV Pro avec plus de souplesse - choix différents des gares de départ/arrivée : ce qui répond à une demande de longue date).

. Il sera possible de modifier le billet jusqu'à 30 minutes après le départ d'un train. (applicable à tous les trains de la journée alors qu'aujourd'hui elle n'était possible que pour les trains encadrants et si l'échange était réalisé avant le départ).

(avant le précédent changement, il y a quelques années, il était possible de le faire jusqu'à 60 min après le départ ce qui nous paraît plus adapté).

La souplesse sera acceptée par les contrôleurs et lors des « accueils embarquements » jusqu'en septembre. Cependant, cela ne sera le cas que si la direction de la SNCF fait passer la bonne information à ses employés, ce qui ne semble pas être le cas selon les témoignages enregistrés par certains usagers.

La procédure semble différente dans les CGV selon le forfait : mensuel ou annuel.

La plupart des usagers présents à l'AG soulignent les difficultés à changer les réservations sur les sites TGV pro par exemple si on se trouve dans le métro (en panne par exemple) lors qu'il n'y a pas de réseau, ou que l'application n'est pas accessible. De manière générale, les usagers présents soulignent la mauvaise performance de cette application.

Les bornes ne présentent pas non plus de grande souplesse ou de rapidité. Les changements de trains pour les navetteurs en général posent véritablement des soucis, même si dorénavant pour un abonné, monter dans un train complet sera en principe possible.

Déposer une demande de réservations au guichet pour le mois n'est maintenant plus possible (il est toujours possible de demander au guichet des résas en les payant aussitôt). Cette évolution pose la question du maintien d'une présence humaine suffisante à la Gare TGV de Vendôme.

Problèmes à voir :

- **Démarche inter-associations TGV lancée.** Tours-Paris / Tours-Massy / Le Mans-Paris (Collectif LADALA) / Vendôme-Paris / Châtellerauld-Paris

Les associations se mobilisent afin que la suppression de la souplesse ne soit pas pénalisante (ou le moins possible) pour les abonnés.

Etat avancement : sollicitation d'une réunion à Paris entre SNCF et associations TGV : le 13 mai suite à l'envoi d'un mail à la SNCF qui résume notre demande collective :

Voici le mail adressé à Mme Gwendoline Cazenave - DIRECTION VOYAGE AXE ATLANTIQUE

Ce message, rédigé par différentes associations de la LGV Atlantique, dont les personnes concernées sont en copie de ce mail, fait suite à l'annonce effectuée par la SNCF de son projet d'évolution de la souplesse d'accès.

Tout d'abord, on peut noter les points positifs de ce projet :

- . la possibilité de changer un trajet après le départ (30mn, mais délai trop court à notre avis) : avant le précédent changement, il y a quelques années, il était possible de le faire jusqu'à 60 min après le départ ce qui nous paraît plus adapté.
- . la possibilité d'effectuer un changement via l'application TGV Pro avec plus de souplesse (choix différents des gares de départ/arrivée) : ce qui répond à une demande de longue date.

Cependant ce projet n'est pas sans poser certains problèmes et de sérieuses inquiétudes sur le terrain (usagers, collectifs et associations d'usagers).

Durant les années 2011-2016 la collaboration et le travail effectué avec Sophie Roger, Véronique Teynier puis Edith Blot, a permis une avancée significative sur différents sujets, tant dans la remontée de problèmes que sur la mise en place, entre autres, du forfait annuel auquel nous avons été conviés un an avant le lancement, et pu participer à améliorer certains aspects. Malheureusement, ces derniers temps, les choses se sont dégradées et nous sommes de plus en plus souvent pris de court, par exemple avec ce sujet sur la modification sur la souplesse d'accès, voir, mis devant le fait accompli comme cela a été le cas avec la fermeture du hall Pasteur à l'embarquement en décembre dernier (avant de revenir en arrière sur ce sujet). Ces décisions prises de manière unilatérale sans concertation au préalable provoquent un stress et incompréhension des usagers qui en pâtissent et les rejettent directement. Il est urgent de réinstaurer un vrai dialogue et un climat de confiance entre la SNCF et les usagers, représentés par les différentes associations et collectifs existants, à la fois pour défendre les intérêts des usagers, mais aussi pour travailler avec la SNCF afin d'améliorer les différents services.

Nous croyons que la technologie et l'automatisation doivent supporter la performance ou réduire les contraintes d'utilisation d'un service. Votre proposition ne va pas dans ce sens.

Pour le sujet de la souplesse d'accès, le délai de "tolérance" indiqué, à savoir, jusqu'à septembre prochain, nous paraît vraiment précipité et insuffisant pour remonter l'ensemble des problèmes rencontrés. Ainsi, pour les raisons évoquées ci-dessus,

Nous avons donc pris l'initiative de rassembler les différents collectifs et associations d'usagers de la LGV Atlantique et de vous solliciter pour une entrevue, un lundi ou mardi à 18h à Montparnasse, afin de traiter entre autres ce sujet de la modalité d'accès et d'aboutir à une solution optimale pour l'ensemble des acteurs.

Liste des points que nous souhaitons aborder pour cette prochaine rencontre :

Que faire quand :

- . on est bloqué dans les transports sans couverture réseau
- . si le service est momentanément indisponible (Application TGV PRO ou service associé) ce qui arrive de temps en temps surtout lors de forte affluence (we prolongé, ponts, départ en vacances) : couverture réseau en gare Montparnasse, mise en place de la 4G d'ici juin 2019.
- . si la personne ne dispose pas de smartphone
- . comment emprunter un train en retard encore à quai
- . Qu'en est-il de l'indemnisation si un train en panne ou fortement retardé nous oblige à échanger pour un autre train ?
- . Ajouter plus de garanties :
 - . possibilité d'échanger au moins 1h après, soit porter le délai de 30mn à 1h (sachant même qu'un train encadrant peut-être à plus d'une heure avant ou après)
 - . pouvoir solliciter un contrôleur pour valider manuellement un changement sans frais dans le cas où la personne n'a pas été en mesure d'effectuer le changement (dû à une des raisons citées)
- . Les trains OUIGO : les sillons sont progressivement mangés (pour l'instant durant les heures creuses) sans qu'on puisse les emprunter, le service Forfait s'amincissant sans que les prix des forfaits diminuent en conséquence.

Des solutions automatisables, justes et en cohérence avec le tarif et l'utilité d'un forfait pour les abonnés peuvent être envisagées et discutées avec vos clients, qui connaissent probablement mieux que quiconque quelles fonctionnalités créeraient de la valeur aux usagers.

Décision : participation de l'ASUTGV au sein du collectif d'associations.

5- Services dans les gares

Vendôme : Renouvellement des photos dans le hall d'accès aux quais (Expo en janvier/février 2018) : depuis plus rien -

Espace Tourisme dans le hall de la gare supprimé : la Sncf devait s'engager à reprendre contact avec l'Office de Tourisme afin d'évoquer un possible partenariat.
Ces deux points bénéficieraient au tourisme à Vendôme.

Paris :

Rappel : portiques à partir du 3 avril 2017 : puis augmentation progressive du nombre d'accueil/embarquement

- Toujours des problèmes liés au mauvais fonctionnement. *Selon des voies de départ les contrôlent aux portiques sont ou pas exécutés (pas sur les voies 20 à 25)*

Pratique d'accrochage de TGV à l'arrivée à Montparnasse : fin en avril 2019

Possibilité à nouveau d'embarquer par le hall 2 Pasteur.

Des usagers déplorent la suppression du panneau des départs à la sortie du métro qui permet d'anticiper son accès à la bonne voie.

6- Communication de l'ASUTGV

Difficile depuis la disparition du panneau d'affichage. Même si les membres de l'association font régulièrement des distributions de tracts, l'information et la communication pourraient être plus performantes par le biais des réseaux sociaux.

Décision : lancement du projet de création de la page facebook, compte twitter et du site dédié ASUTGV à l'initiative de Antonio Nguyen.

II - Bilan financier à fin 2018

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Boîte Postale	94,80	Solde créditeur au 31/12/2018	2539,91
Assurance GAN	162,37	Caisse au 31/12/2018	86,00
Frais annexes AG/réunion 18	233,00	dont Adhésions	324
TOTAL Dépenses	490,17	Total Recettes	2 625,91
Résultat excédentaire	2135,74		

Commentaires

L'activité 2018 de l'association est caractérisée par :

Au titre des recettes : l'essentiel des ressources est constitué du cumul des adhésions des années antérieures aux adhésions de l'année, *Celles-ci présentant une stabilité par rapport à 2017 qui avait vu une baisse de 5 adhérents en moins. Aucun don pour adhésions (dépenses ou don en natures non remboursé sur fonds propres) n'a été enregistré cette année.*

Au titre des dépenses : *D'une manière générale cette année a vu une légère hausse des dépenses. La soirée Adhérent du mois de juin a engendré une dépense de 87€ contre 69 € en 2017, la boîte postale est passée de 82,80 à 94,80 (soit 14% de hausse) et l'assurance est passée de 159,25 à 162,37 (+2%).*

L'essentiel des dépenses reste donc constitué du fonctionnement notamment celles liées à l'assurance et aux frais annexes des réunions.

Ainsi, du fait des dépenses en hausse mais restant raisonnables, le nombre d'adhésions cumulé ménage un solde positif de 2 135, 74, en légère baisse par rapport à 2017(2 330 €).

La situation est donc convenable.

Rappel du bilan financier de l'an dernier :

Charges d'exploitation 2017		Produits d'exploitation	
Boîte Postale	82,80	Report résultat 2017	2750,14
Assurance GAN	159,25	Caisse au 31/12/2017	28,00
Frais annexes AG/réunion 17	206,00	Adhésions	488,00
TOTAL Dépenses	448,05	Total Recettes	3266,14
Résultat excédentaire	2818,05		

Rappel du montant des Cotisations 2016 = 548 €

Les rapports moral et financier sont acceptés à l'unanimité

III - Election des membres du Bureau

Sortants 2018 :

Le Bureau est composé de 13 membres :

- . Stéphane Adam
- . Patrick Chiron
- . Agnès Artis
- . Sylvie Cantau
- . Thierry Briffault
- . Nicole Trentesaux
- . Stéphane Bretonneau
- . Rémi Comba
- . Frédérique Pointeau
- . Isabelle Jarraud
- . Denis Clovis
- . François Pléven
- . Estelle Depaul

Nouveaux entrants : Jérôme Vorgeat et Antonio Nguyen

Le nouveau Bureau se compose donc de 15 membres.

Proposition de maintenir la cotisation actuelle : 12 €

Synthèse enquête gare TGV 2018

4^{ème} enquête depuis 2001 (2004, 2010)

Profil usagers gare TGV Vendôme

- Sexe : Proche du 50%/50%
- Age : tranches + représentantes 25/30 ans puis 40/49 ans (léger vieillissement depuis 2010)
- Diplôme : 60% Bac + 3 minimum
- CSP : d'abord cadre et prof intel sup 59% en baisse au profit des employés et ouvriers
- Revenus : + 60% 3000 € et 25% > 5000 €

Installation dans le Vendômois

Ancienneté habitation en Vendômois	2018	2004
+ 10 ans	50%	36%
< 3 ans	20%	36%

Type installation	2018	2010
durable	86%	89%
limitée	3% pour rapprochement lieu travail	

Satisfaction / installation Vendômois à 97% (= 2010)

Motifs installation : qualité cadre vie 50% / quitter grande ville 42% / logement 26% (prix, taille, jardin)

Influence du TGV / chois résidence : oui complètement au ¾ / oui un peu 9%

Commune habitation	Vendôme	Rayon 50 km autour gare	Tours et région
Ensemble des usagers	30% sur (autant que 17 communes autour gare)	58%	3%
Travailleurs hors Vendôme	28%	66%	4%

Motifs utilisation du TGV à titre professionnel : 82% :

- . rejoindre leur lieu de travail : 64%
- . déplacement professionnel : 18%

Fréquence d'utilisation	2018	ZO10
Au moins 4 fois/semaine	65%	57%
1 à 2 fois/semaine	16%	14%
Quelques fois/mois	11%	15%

Temps de déplacement domicile-gare TGV Vendôme (en moyenne 16 mn)

Temps de déplacement domicile-gare TGV Vendôme	2018	ZO10
< 10 mn	43%	36%
Entre 11 et 20 mn	39%	44%
Entre 21 et 30 mn	11%	15%

Temps déplacement gare Montparnasse-destination travail (en moyenne 30 mn)

- . < 10 mn : 13%
- . Entre 11 et 20 mn : 25%
- . Entre 21 et 30 mn : 30%
- . Entre 31 et 40 mn : 13%
- . Entre 41 et 60 mn : 14%

Type de billet	2018	ZO10
Abo forfait	71%	90%
Abo fréquence	9%	6%
Billet unique	20%	4%

Coût mensuel : en moyenne pour les personnes se rendant à leur travail en TGV : 486 €

Prise en charge des coûts TGV pour ces personnes :

- . 0 : 10% (16% en 2010)
- . < 50% : 27%
- . > 50% : 54%
- . 100% : 9%

Changement des habitudes de travail

Télétravail : 40% (en moyenne 4,6 j/mois)

Services à développer en gare / proximité pour 25% : services et commerces

Connaissance de l'ASUTGV pour 65% (84% en 2010)

Priorités ASUTGV pour le futur

- 1- Ponctualité et prix abo : 57%
- 2- Prix parking : 50%
- 3- Fonctionnement du parking : 45%
- 4- Augmentation nbre places gratuites : 43%
- 5- Dessertes supplémentaires : 33%

Vendôme > Paris : 9h-12h / vers 8h

Paris-Vendôme : 21H-22h / 14h-16h

Vendôme-Tours : Avant 8h

Tours-Vendôme : Après 19h

Mode de transport	2018	ZO10
Voiture perso	73%	71%
Transport commun	22%	17%
Dépôt / reprise par tiers	13%	5%
Covoiturage	3%	0,5%

Utilisation VBus : Ligne A : 52% / Navette : 19% / Les 2 : 22%

Ressenti / Parking

- . Facilité de stationnement : 83%
- . Tarif beaucoup trop élevé : 37% (surtout à la journée/week-end)